

La Garantie Confidex® La première et la meilleure des garanties

Depuis plus de 20 ans, la Garantie Confidex® fournie par Tata Steel est la meilleure de sa catégorie. Confidex® est la garantie de performance de produit proposée pour Colorcoat HPS200 Ultra® et Colorcoat Prisma®, lorsque ces produits sont utilisés dans des applications d'enveloppes traditionnelles pour l'extérieur des bâtiments, à savoir les revêtements de toiture et de bardage, à l'aide d'une structure à peau simple, double ou de panneau sandwich dans des bâtiments industriels et commerciaux. Confidex® offre la garantie la plus complète et la plus longue, en Europe, pour l'acier prélaqué.

Caractéristiques principales

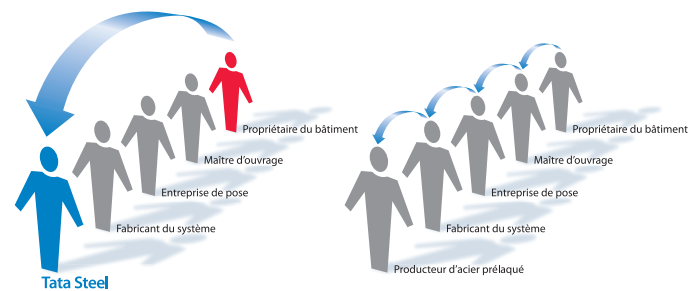
La Garantie Confidex® est à la fois claire et simple, et, contrairement à un grand nombre d'autres garanties, elle offre des mesures correctives dans l'éventualité improbable d'une défaillance du revêtement.

Ses principales caractéristiques sont :

- Garantie allant jusqu'à 40 ans pour Colorcoat HPS200 Ultra® et 30 ans pour Colorcoat Prisma®.
- Rives couvertes durant l'intégralité de la période de garantie.
- Aucune exigence d'inspections ou d'entretien pour la validité de la garantie, sauf lorsque l'on utilise Colorcoat HPS200 Ultra® sur un toit avec une installation photovoltaïque (PV).
- Garantie reposant sur de nombreux essais effectués sur le produit à travers le monde.
- Garantie donnée pour des pentes de toit jusqu'à 1° ; aucune restriction pour les pentes au-delà de cette valeur.
- Offerte directement au propriétaire du bâtiment, et fournissant un rapport contractuel entre Tata Steel et le propriétaire du bâtiment.
- Garantie entièrement cessible en cas de changement de propriétaire du bâtiment.
- Contribue à la réduction du niveau de risque pour chaque élément de la chaîne d'approvisionnement.
- Formulaire d'enregistrement en ligne simple et rapide.
- Colorcoat HPS200 Ultra® peut être utilisé sous des modules de châssis photovoltaïques (PV), sans réduction de la période de garantie, afin d'assurer que toutes les parties du toit soient couvertes pendant la même période de la Garantie Confidex®.

Les avantages de l'enregistrement Confidex®

Le propriétaire du bâtiment, l'entreprise de bardage ou le fabricant du système de bardage peuvent solliciter la Garantie Confidex®. Dans l'éventualité improbable d'une défaillance du revêtement, nous sommes joignables directement et indépendamment de la chaîne d'approvisionnement contractuelle. Dans un scénario de «pire des cas», des éléments de la chaîne contractuelle pourront avoir cessé d'exister, en rendant toute réclamation difficile, voire impossible, sans la liaison directe avec Tata Steel.



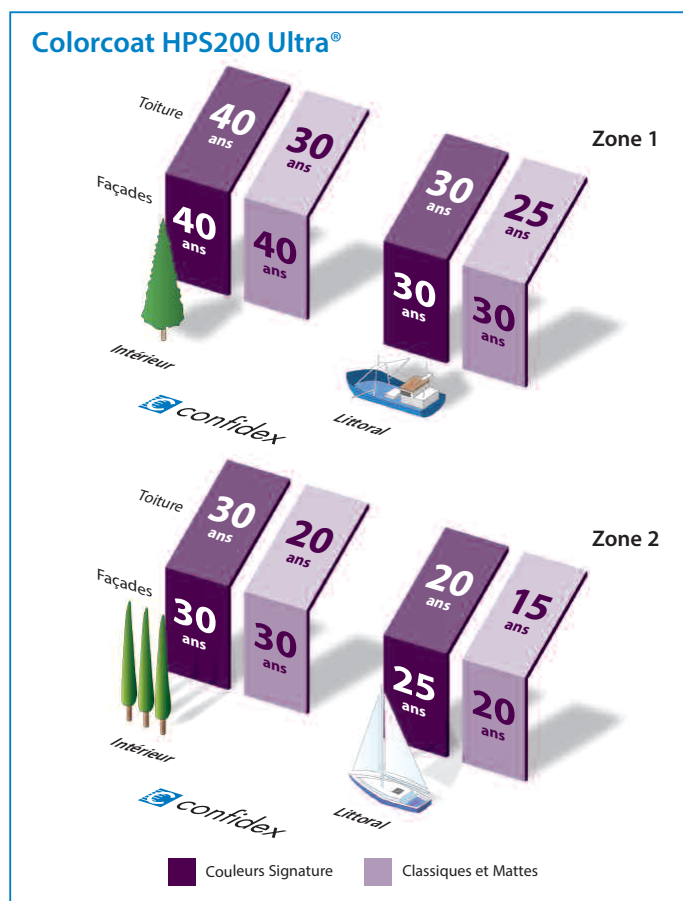
Autres garanties

Bien que la Garantie Confidex® soit, depuis toujours, limitée à la performance de l'enveloppe extérieure du bâtiment, nous reconnaissons l'émergence croissante de besoins dans des milieux internes exigeants, par exemple des usines de traitement, et nous pouvons proposer, au cas par cas, une garantie non-Confidex® pour le Colorcoat HPS200 Ultra® à usage intérieur.

En outre, des garanties pour applications spécifiques sont également proposées pour des applications de bardage non standards ; p.ex. toits d'immeubles résidentiels, accessoires et portes sectionnelles.



Périodes de Garantie Confidex® pour Zone 1 et Zone 2



Zones d'application de Confidex®



Remarques :

1. Les chiffres indiqués sous le titre «littoral» concernent des bâtiments situés à moins de 1km de la côte.
2. Les Termes et Conditions de Confidex® sont reportées sur le formulaire de demande en ligne, que l'on trouvera à l'adresse suivante : www.colorcoat-online.com/registration
3. Pour en assurer la validité, la Garantie Confidex® doit être enregistrée dans un délai de 3 mois suivant la date d'achèvement du bâtiment.
4. Les périodes de garantie Confidex® indiquées sur le schéma ci-dessus sont applicables à la zone 1 et à la zone 2. Pour tout autre renseignement, prière de visiter www.colorcoat-online.com/confidexmap
5. Colorcoat HPS200 Ultra® Anthracite Matt est maintenant également disponible avec la Garantie Confidex® allant jusqu'à 40 ans en zone 1 et 30 ans en zone 2.

Légende

- Nord de l'Europe – Zone 1.
- Sud de l'Europe – Zone 2.
- Pour tout autre renseignement concernant des zones hors des zones Confidex®, veuillez contacter Tata Steel.

www.colorcoat-online.com

Marques commerciales de Tata Steel UK Limited

Colorcoat, Colorcoat Connection, Colorcoat HPS200 Ultra, Colorcoat Prisma et Confidex sont des marques commerciales de Tata Steel UK Limited.

Bien qu'elles se soient efforcées d'assurer l'exactitude des informations contenues dans la présente publication, la société Tata Steel Europe Limited et ses filiales déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou des informations qui s'avèreraient être trompeuses. Les suggestions ou descriptions d'applications de produits ou de méthodes de travail sont fournies à titre informatif seulement : Tata Steel Europe Limited et ses filiales déclinent toute responsabilité qui en découlerait.

Avant d'utiliser des produits fabriqués et services assurés par Tata Steel Europe Limited et ses filiales, les clients doivent en vérifier l'aptitude pour leurs applications.

Copyright 2016 Tata Steel
Language French BE 0216

Tata Steel Belgium

34, Coremanstraat
2600 Berchem
Belgique

Colorcoat Connection® helpline

E: Colorcoat.ConnectionEU@Tatasteel.com
Belgique
T : +32 (0) 471 200 638
F : +32 (0) 70 233 010

Registered Office: 30 Millbank London SW1P 4WY.
Registered in England No. 2280000.